

TL ET CFF

Sportif!

On devrait remercier les TL de se soucier de notre santé physique. Ces temps, on voit pas mal de gens qui courent, le matin tôt, sur l'axe Chauderon-Ruchonnet-Gare. A cause des 20 km de Lausanne qui approchent? Non: grâce aux TL et à leurs nouveaux horaires! Ils ne sont en effet pas coordonnés avec ceux des CFF. Les usagers qui désirent se rendre à la gare se voient confrontés, à 6 ou 7 heures 35 du matin à Chauderon par exemple, à des temps d'approche de huit ou seize minutes, ce qui les ferait rater leur train!

Le problème se répercute tout le long des lignes 3 et 21 depuis Beaulieu. Pourtant, tout le monde sait — sauf les TL? — qu'à Lausanne les trains partent maintenant au quart et à moins quart, ce que les anciens horaires prenaient en compte. De rares courses supplémentaires introduites aléatoirement (elles ne sont pas indiquées à l'écran...) n'y changent rien: pour qui veut prendre le train, mieux vaut courir qu'attendre un bus! A force de se gausser de leur nouveau métro, les TL auraient-ils oublié les autres lignes? Ne savent-ils pas que des transports publics efficaces et coordonnés sont aujourd'hui un atout indispensable pour une ville et ses habitants?

Olivier Moeschler, Lausanne

BAUX À LOYER RÉSILIÉS PAR L'EVAM

Nous devons gérer notre parc immobilier conformément à la loi

A propos des lettres de lecteurs de M. Claude Resin et Mmes Mireille Chollet et Karine Légeret (24 heures du 5 mars 2009):

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a pour mission d'héberger, d'encadrer et d'assister les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire. Confronté depuis quelques mois à une augmentation des arrivées, l'EVAM a dû rechercher de nouvelles solutions d'hébergement, parmi lesquelles l'ouverture d'un abri de la Protection civile à Nyon. Tous les nouveaux arrivants sont logés en structure collective, et seules les personnes dont la procédure d'asile se prolonge au-delà de six mois sont en principe logées en appartement individuel.

Nous comprenons parfaitement l'émoi causé par notre décision de résilier le bail de locataires tiers, dont certains sont suisses, mais nous sommes également tenus de gérer notre parc immobilier conformément à la loi et de la manière la plus économe possible. Or, un bon usage des deniers publics commande que nous utilisions d'abord les hébergements dont nous avons la propriété plutôt que d'en louer d'autres à des prix plus élevés.

Nous tenons toutefois à souligner que ces locataires n'ont pas été «expulsés», et que la dame mentionnée dans l'article de 24 heures a fait recours auprès de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, laquelle lui a accordé un sursis de deux ans auquel nous ne nous sommes pas opposés.

Il est à relever que nous avons également conduit une vaste opération de récupération de logements occupés par d'anciens requérants d'asile ayant obtenu un permis B, qui ne dépendent plus de l'EVAM pour leur logement.

Pierre Imhof, directeur de l'EVAM, Lausanne

CRIME DE PAYERNE

Devoir de mémoire... et de vigilance

Il y avait foule à Ropraz, le 23 février, pour écouter les explications de Jacques Chessex sur son roman consacré à l'odieux crime de Payerne. S'il revendique le droit de mémoire, et il n'a pas tout tort, le soussigné, comme bien d'autres de ses semblables, revendique le droit de vigilance.

Si, en 1942, Payerne tenait la «vedette», elle n'était pas seule à connaître et subir les basses œuvres d'une 5e colonne à la botte de l'Allemagne nazie qui croyait conquérir l'Europe entière. Des Payerne, on aurait pu en trouver partout ailleurs sur le territoire suisse. Alors, j'aurais souhaité un peu plus de retenue de la part de Chessex à l'égard des

Payernois d'alors, car les suppôts du Troisième Reich ne représentaient qu'un minuscule pourcentage de la population de la ville. Une grande partie subissait les effets néfastes de l'ostracisme aveugle de certains membres des autorités plus que réactionnaires, et dont les décisions et le comportement entretenaient un «terreau» propice à la propagande nazie.

Aujourd'hui, on assiste à de dangereuses résurgences de cette époque. Plutôt que d'accepter sans discernement les comptes rendus de certains événements souvent marqués par des formules tendancieuses, restons vigilants. Ainsi, nous éviterons peut-être un nouveau cataclysme mondial, dont la crise actuelle pourrait accélérer l'avènement.

La grande majorité des personnes présentes à Ropraz étaient dans de bonnes dispositions de cœur et d'esprit face à certains événements passés ou présents. Mon vœu le plus cher, c'est que nos leaders politiques gardent à l'esprit que le sang d'un juif, d'un musulman, d'un Togolais, d'un Chinois ou d'un Indien a la même couleur.

Gérard Frey, Morrens

Une comparaison déplacée

A propos de l'article intitulé «Le Juif d'aujourd'hui, c'est le Kosovar ou le Cap-Verdien» (24 heures du 6 février 2009):

Ce commentaire, à propos de l'odieux assassinat d'un citoyen juif à Payerne en 1942, appelle deux remarques.

D'abord, l'assimilation des Juifs aux Kosovars et aux Africains (pourquoi seulement Cap-Verdiens?) est totalement fautive. La victime juive était un honnête habitant de Payerne, bien intégré et irréprochable. Certains Kosovars et certains Africains n'ont pas à l'heure actuelle ces qualités, tant s'en faut.

Ensuite, renverser les rôles, et faire des Kosovars et des Africains les victimes potentielles ou réelles des Suisses est une contre-vérité révoltante. (...)

En résumé, il faut éprouver une haine viscérale à l'égard de ses propres concitoyens pour écrire de tels mensonges.

Pierre Walter, Belmont-sur-Lausanne

Amalgame: à qui la faute?

A propos de l'article intitulé «Merci, Monsieur Chessex, d'avoir écrit ce livre» (24 heures du 25 février 2009):

M. Marcel Cohen-Dumani se plaint que «les gens ne font pas la différence entre un pays, Israël (...) et les juifs». Il a raison sur un point: l'assimilation entre le gouvernement israélien en place et sa politique d'une part et la communauté juive de Suisse d'autre part, est inacceptable, et ne saurait en aucun cas déboucher sur un antisémitisme délétère. Il faut cependant convenir que l'amalgame serait plus malaisé si cette communauté, prenant exemple sur celle des Juifs américains, observait un minimum de distance critique envers l'Etat hébreu et sa politique brutale, voire criminelle.

De grandes voix juives (Noam Chomsky, Michel Warschawski, Uri Avnery) ont élevé de vigoureuses protestations. Une infime minorité de Juifs suisses s'est engagée courageusement pour condamner les tueries de Gaza, notamment dans le cadre du Comité urgence Palestine. Mais il faut constater que l'écrasante majorité de cette communauté et de ses instances dirigeantes apportent un appui immédiat, total, sans nuances, inconditionnel à la politique israélienne, quelque choquante qu'elle soit, reniant par là même certaines des valeurs fondamentales de l'Etat hébreu.

Cette attitude-là ne favorise-t-elle pas l'amalgame et, hélas, ses pires dérives?

Pierre Jeanneret, Grandvaux

TASER

C'est bien dommage...

A propos de l'article intitulé «Jacqueline de Quattro favorable au Taser pour les hommes du DARD» (24 heures du 27 février 2009):

Le Canada vit actuellement un moment pénible, une enquête judiciaire sur la mort d'un visiteur polonais tué par deux coups de Taser dans la salle d'attente de l'aéroport de Vancouver. L'homme en question, Robert Dziekanski, était désorienté après huit heures passées sans nourriture ni boisson suite à une série de malentendus dans le secteur de la douane et de l'immigration. Quand il est devenu agité après avoir été injurié par un employé d'un service de messagerie, quatre membres de la Gendarmerie royale sont

venus s'occuper de la situation. Moins d'une demi-minute plus tard, les policiers avaient utilisé le Taser deux fois. Le malheureux est mort sur le coup.

Son crime? Ne pas comprendre ni parler l'anglais...

Il est de plus en plus évident que le Taser devient l'arme de facilité pour les policiers qui ne veulent pas perdre de temps à discuter ou à négocier. Les victimes de cette arme dangereuse, malgré ce qu'on veut en dire, sont trop souvent des déséquilibrés, comme M. Dziekanski, qui ont besoin d'un traitement humain et pas d'un choc de 50 000 volts!

Larry French, Morges

CITY MANAGEMENT

Quel enthousiasme!

A propos de la réflexion de M. Rémy-Pierre de Blonay intitulée «City Management: oui (et) merci!» (24 heures du 19 février 2009):

C'est avec plaisir que je prends connaissance des propos enthousiastes de M. de Blonay, mais je n'ai pas l'impression qu'il est confronté quotidiennement à la vie trépidante d'un commerçant lausannois...

J'ai eu le plaisir de présider quelques années une association de commerçants du centre. Cette association stagne et se meurt, de par le développement et l'expansion des promoteurs.

Pour ce qui est de la clarté de la taxe, je n'ai malheureusement pas l'expérience de M. de Blonay en matière de gestion et d'égalité. Mon commerce n'est ouvert que deux demi-journées par semaine, pour des tâches de secrétariat et de comptabilité. Je m'épanouis dans le domaine du service, ce qui, dans son mode de calcul, correspond à 100% de taxe...

Je ne suis pas très fort, mais il y a un hic.

Pour les animations dans notre quartier, pas besoin de City manager. Nous avons les buveurs de la rue, qui urinent sur nos voitures, les dealers qui font leur petit commerce, et les préposés au contrôle du stationnement qui font leur boulot.

Mais la vie est belle pour ces petits commerçants qui se plaignent continuellement et s'enrichissent scandaleusement, travaillant dix heures par jour, voire plus, pour ceux qui aiment.

J'invite cordialement M. de Blonay à passer une journée avec un de ces commerçants râleurs.

Il a, à choix, son boucher, son boulanger, le kiosque du coin, ou tout autre artisan, commerçant de proximité.

Pour autant qu'il ne soit pas adepte des grands centres de périphérie.

Jacques Perrier, Lausanne

PSYCHOLOGIE

L'importance de l'expression et de la posture

A propos de la Question du jour intitulée «Le physique d'un politicien influence-t-il votre choix lors d'élections?» (24 heures du 27 février 2009):

Le physique m'influence peu, car je me fonde sur ma connaissance de la politique et des politiciens pour les élire.

Par contre, ayant suivi une formation en synergologie (discipline qui permet de décrypter le fonctionnement de l'esprit humain à partir de la structure de son langage corporel), je peux vous dire que c'est davantage l'expression du visage et la posture corporelle des candidats qui vont nous influencer. La cohérence dégagée entre l'attitude intérieure, la posture corporelle et le message véhiculé renforcera l'influence exercée sur notre subconscient. En l'absence de connaissance de la personne, nous allons nous référer aux seuls repères que nous avons et qui sont constitués par notre connaissance inconsciente du langage non verbal, connaissance qui nous est commune à tous. Celle-ci se construit dès notre naissance. Par l'observation et le mimétisme, nous construisons un savoir expérimental qui lie l'expression et les émotions. Ce langage est pour une grande part universel (cf. les travaux d'Eckman sur les six émotions principales par exemple); une autre partie est culturelle et une autre est liée à l'apprentissage de l'écriture et de l'orientation de celle-ci. Cette référence commune aux enfants et aux adultes, en absence de tout autre repère, devient prédominante et cela explique le phénomène qui ressort de l'étude de l'UNIL. Cette étude a été menée avec des photos — peut-être les résultats seraient-ils différents avec des images vivantes. La synergologie s'attache à décoder le

langage non verbal in vivo en utilisant les ralentis pour déceler les mouvements subliminaux que nous émettons et que notre œil perçoit. L'aspect figé de la photo va réduire le champ de possibilités de perceptions et sera plus facilement inducteur. Ce champ d'investigation du langage non verbal est très vaste et complexe et nous n'en sommes qu'aux premiers balbutiements.

Juan Fernandez, kinésologue et masseur, Villars-Burquin